

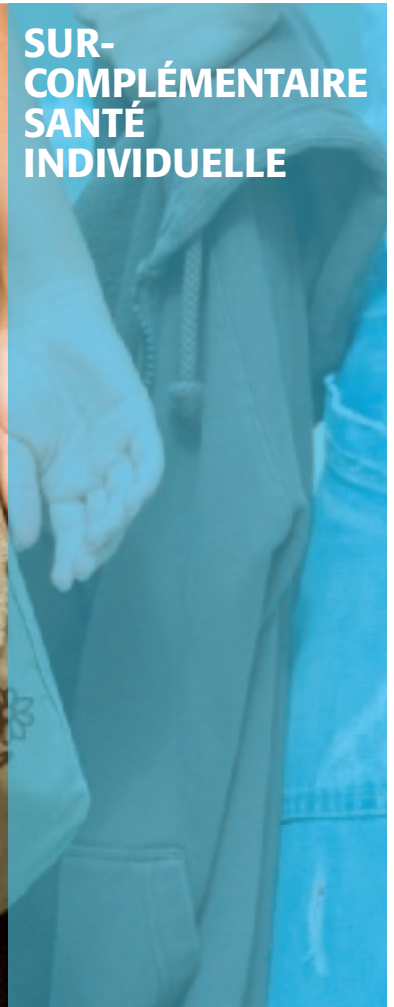


malakoff médéric

PARCE QUE VOUS ÊTES UNIQUE,
VOUS AVEZ DROIT À UNE PROTECTION
PERSONNALISÉE



**SUR-
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ
INDIVIDUELLE**



L'ASSURANCE SANTÉ DÉCRYPTAGE

L'environnement de l'assurance santé en France a beaucoup évolué ces dernières années.

En effet, en tant que salarié vous devez bénéficier depuis le 1^{er} janvier 2016, d'une complémentaire santé obligatoire via votre entreprise. Votre employeur a l'obligation légale⁽¹⁾ de mettre en place ce régime collectif qui vous assure une couverture minimum en cas de dépenses de santé.

Vous pouvez choisir de compléter ces garanties obligatoires en adhérant à une surcomplémentaire.

L'ASSURANCE SANTÉ SE COMPOSE DE 3 ÉTAGES



MES DÉPENSES DE SANTÉ

- Médicaments
- Consultation d'un professionnel de santé
- Hospitalisation
- Soins dentaires
- Frais d'optique
- Appareillage
- Etc.

(1) La transposition de l'ANI du 11 janvier 2013 dans la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi prévoit la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés du secteur privé au plus tard au 1^{er} janvier 2016. Chaque employeur est donc dans l'obligation légale, depuis le 1^{er} janvier 2016, de mettre en place un contrat frais de santé collectif obligatoire au bénéfice de ses salariés.

UNE SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ QU'EST-CE QUE C'EST ?

La surcomplémentaire santé, appelée également "complémentaire santé de 2^e niveau", est une garantie qui complète le remboursement de l'assurance maladie, mais aussi celui de votre complémentaire santé d'entreprise obligatoire.

Pourquoi souscrire une surcomplémentaire ?

Le coût de la santé ne cesse d'augmenter et les dépenses supportées par les patients (le reste à charge) sont de plus en plus importantes.

Les remboursements de la Sécurité sociale sont souvent insuffisants et ceux de la complémentaire santé collective obligatoire ne permettent pas toujours de rembourser l'intégralité des frais engagés.

La surcomplémentaire s'adapte à vos besoins particuliers en frais de santé pour être au plus près de votre dépense réelle et réduire votre reste à charge.

À qui s'adresse la surcomplémentaire santé ?

Chaque personne en activité, ainsi que sa famille, déjà couverte par une complémentaire santé d'entreprise obligatoire peut avoir besoin d'accroître et de personnaliser la prise en charge de ses frais de santé. La surcomplémentaire santé est alors la solution idéale par sa souplesse et son adaptation à tous.

| EXEMPLES DE DÉPENSES COURANTES | Dépenses | Remboursements | | Reste à charge* |
|---|----------|---------------------|---|--------------------|
| | | Sécurité sociale | Complémentaire santé (niveau minimum prévu par la loi) ⁽¹⁾ | |
| Consultation d'un spécialiste hors contrat d'accès aux soins | 40€ | 15,10€ | 6,90€ | 18€ |
| Prothèse dentaire remboursée par le R.O. (couronne) | 400€ | 75,25€ | 59,12€ | 265,63€ |
| 1 équipement optique (verres simples) | 300€ | 4,45€ | 100€ | 195,55€ |

* Le reste à charge peut être en partie ou intégralement pris en charge par la surcomplémentaire santé.

(1) À compter du 01/01/2016 pour un salarié.

LES AVANTAGES D'UNE SURCOMPLÉMENTAIRE

- Vous choisissez des garanties adaptées à vos besoins et vous composez une couverture santé qui vous ressemble, en fonction de votre budget et de votre situation familiale.
- Vous choisissez les bénéficiaires de la surcomplémentaire.
- Pas de formalités médicales et aucun délai de carence si vous adhérez en même temps à votre complémentaire santé obligatoire et à la surcomplémentaire.

LA SURCOMPLÉMENTAIRE INDIVIDUELLE MALAKOFF MÉDÉRIC

Vous disposez déjà d'une complémentaire santé mais cette dernière ne vous rembourse pas l'intégralité de vos dépenses de santé. Malakoff Médéric vous simplifie la vie avec une offre de surcomplémentaire qui s'adapte au plus près des besoins réels de chacun.

4 formules pour renforcer votre protection

18 possibilités différentes, composées de 4 niveaux, que l'on peut souscrire soit à titre individuel, soit pour toute la famille.

- **Niveaux 1 et 2** : pour aller à l'essentiel avec un bon niveau de remboursement sur les frais de santé courants.

Avec les **niveaux 1 maxi et 2 maxi**, vous avez la possibilité de renforcer votre protection spécifiquement en optique et dentaire.

- **Niveaux 3 et 4** : une couverture complète qui vous assure une bonne prise en charge de vos dépenses.

2 formules Maxi : pour renforcer spécifiquement votre protection en optique et en dentaire.

2 modules optionnels : Bien-être A et B

Vous pouvez opter pour l'un de nos deux modules : pour les cures thermales, les prestations de prévention (vaccin, contraception), une meilleure prise en charge des médecines additionnelles (ostéopathe, pédicure-podologue, etc.) et des achats de pharmacie.



LA SIMPLICITÉ ET LA RAPIDITÉ GARANTIES

La complémentaire et la surcomplémentaire Malakoff Médéric ont été conçues pour fonctionner ensemble : vous diminuez au maximum votre reste à charge et le suivi de vos dépenses de santé se fait en toute simplicité.

- Votre adhésion est facilitée si vous êtes déjà client chez Malakoff Médéric via votre entreprise.
- Vous disposez d'un numéro vert dédié pour poser toutes vos questions.
- Vous accédez à un Espace client unique réunissant complémentaire et surcomplémentaire, dans lequel vous visualisez l'ensemble de vos remboursements.
- Vos remboursements s'effectuent en une seule fois.

Vous n'avez pas de document papier supplémentaire à envoyer. Les prestations sont calculées automatiquement, immédiatement et conjointement au titre des 2 couvertures, complémentaire et surcomplémentaire.

DES SERVICES PRATIQUES AU QUOTIDIEN



Un réseau de professionnels de santé en optique, dentaire et audioprothèse*

Plus de 4 600 opticiens, 2 000 chirurgiens-dentistes, 2 000 audioprothésistes pour vous permettre d'accéder à des soins de qualité à des tarifs négociés sur présentation de votre carte de tiers-payant.

ComparHospit®

Malakoff Médéric met à votre disposition un outil exclusif de comparaison des établissements de santé.

Ce service en ligne vous permet de trouver l'établissement de votre région le mieux adapté à votre pathologie, d'évaluer le coût d'un séjour et de consulter les avis des patients.



Géolocalisation des professionnels de santé partenaires

Depuis votre Espace client, vous pouvez localiser, près de chez vous, le ou les praticiens qui garantissent le meilleur service au meilleur prix (enseigne, horaires d'ouverture, services proposés...).

Assistance voyage

L'assistance voyage Malakoff Médéric vous accompagne lors d'un déplacement privé en France ou à l'étranger en cas de maladie soudaine et aiguë, d'hospitalisation non programmée, d'accident ou de décès. Vous bénéficiez d'une aide temporaire, immédiate et adaptée. Cette garantie est assurée par Europ Assistance.

L'action sociale

Chômage, divorce, handicap, retraite, vieillesse, dépendance... Chacun traverse des moments sensibles au cours de sa vie. Chaque étape nécessite une écoute et un accompagnement. L'action sociale Malakoff Médéric vous offre son soutien sous forme de conseils, d'assistance pratique ou d'aides financières pour vous-même ou pour votre entourage.

* Cet avantage est réservé aux clients qui bénéficient d'une complémentaire santé Malakoff Médéric.

VOS GARANTIES

SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ INDIVIDUELLE⁽¹⁾

POUR ALLER À L'ESSENTIEL

| | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 |
|--|--------------|--------------|
| FRAIS MÉDICAUX COURANTS | | |
| Consultations et visites - Généralistes ⁽²⁾ | 20 % BR | 20 % BR |
| Consultations et visites - Spécialistes ⁽²⁾ | 20 % BR | 50 % BR |
| Pharmacie remboursée par le R.O. sur la base de 30 % | DE | DE |
| Appareillage et autres prothèses (dont audioprothèses) ⁽³⁾ | 20 % BR | 50 % BR |
| HOSPITALISATION (en établissement conventionné)⁽⁴⁾ | | |
| Honoraires ⁽²⁾ | 50 % BR | 100 % BR |
| Chambre particulière de nuit ⁽⁵⁾ - par jour | 20 € | 30 € |
| Chambre particulière de jour ⁽⁶⁾ - par jour | 10 € | 10 € |
| Lit d'accompagnant ⁽⁷⁾ - par jour | 20 € | 20 € |
| DENTAIRE | | |
| Prothèse dentaire et implantologie⁽⁸⁾ | | |
| Prothèse dentaire remboursée par le R.O. - par prothèse ⁽⁹⁾ | 100 € | 200 € |
| Prothèse dentaire non remboursée par le R.O. - par prothèse ⁽¹⁰⁾ | 100 € | 200 € |
| Implantologie (scanner, pose de l'implant, pilier implantaire) - par implant | 100 € | 200 € |
| Parodontologie non remboursée par le R.O. - par an et par bénéficiaire⁽¹¹⁾ | | |
| | 60 € | 125 € |
| Orthodontie remboursée par le R.O. - par semestre et par bénéficiaire⁽¹²⁾ | | |
| | 100 € | 100 € |
| OPTIQUE⁽¹³⁾ | | |
| Optique adulte, 18 ans et plus⁽¹⁴⁾ | | |
| Optique simple (équipement complet - verres simples) : | 100 € | 150 € |
| > Monture | 40 € | 60 € |
| > Par verre | 30 € | 45 € |
| Bonus (3 ^e année et suivantes) - pour les 2 verres | 20 € | 20 € |
| Optique complexe (équipement complet - verres progressifs ou avec forte correction) ⁽¹⁵⁾ : | 120 € | 200 € |
| > Monture | 40 € | 60 € |
| > Par verre | 40 € | 70 € |
| Bonus (3 ^e année et suivantes) - pour les 2 verres | 20 € | 20 € |
| Optique enfant, moins de 18 ans (équipement complet) | | |
| | 60 € | 90 € |
| > Monture | 20 € | 30 € |
| > Par verre | 20 € | 30 € |
| Bonus (3 ^e année et suivantes) - pour les 2 verres | 10 € | 10 € |
| Lentilles prescrites (remboursées ou non par le R.O.) par an et par bénéficiaire ⁽¹⁶⁾ | | |
| | 80 € | 100 € |

L'ESSENTIEL RENFORCÉ EN DENTAIRE ET OPTIQUE

| NIVEAU 1 maxi | NIVEAU 2 maxi |
|---------------|---------------|
| 20 % BR | 20 % BR |
| 20 % BR | 50 % BR |
| DE | DE |
| 20 % BR | 50 % BR |
| 50 % BR | 100 % BR |
| 20 € | 30 € |
| 10 € | 10 € |
| 20 € | 20 € |
| 400 € | 400 € |
| 400 € | 400 € |
| 400 € | 400 € |
| 250 € | 250 € |
| 250 € | 250 € |
| 250 € | 250 € |
| 100 € | 100 € |
| 75 € | 75 € |
| 20 € | 20 € |
| 400 € | 400 € |
| 100 € | 100 € |
| 150 € | 150 € |
| 20 € | 20 € |
| 150 € | 150 € |
| 50 € | 50 € |
| 50 € | 50 € |
| 10 € | 10 € |
| 150 € | 150 € |

UNE COUVERTURE COMPLÈTE

| NIVEAU 3 | NIVEAU 4 |
|--------------|--------------|
| 50 % BR | 50 % BR |
| 100 % BR | 140 % BR |
| DE | DE |
| 100 % BR | 140 % BR |
| 150 % BR | 200 % BR |
| 40 € | 50 € |
| 20 € | 20 € |
| 20 € | 20 € |
| 300 € | 400 € |
| 300 € | 400 € |
| 300 € | 400 € |
| 125 € | 250 € |
| 200 € | 250 € |
| 200 € | 250 € |
| 80 € | 100 € |
| 60 € | 75 € |
| 20 € | 20 € |
| 300 € | 400 € |
| 80 € | 100 € |
| 110 € | 150 € |
| 20 € | 20 € |
| 120 € | 150 € |
| 40 € | 50 € |
| 40 € | 50 € |
| 10 € | 10 € |
| 120 € | 150 € |

ABRÉVIATIONS :

BR = Base de Remboursement de la Sécurité sociale.

R.O. = Régime Obligatoire.

DE = Dépense Engagée.

(1) Les montants s'entendent hors remboursements effectués par le R.O. et la Complémentaire santé. Ils sont versés dans la limite des frais engagés. À défaut d'un contrat de complémentaire santé de 1^{er} niveau, une franchise est appliquée (se reporter au règlement).

(2) Limité à 500 % de la BR pour chaque acte*.

(3) Limité à 650 % de la BR pour chaque acte*.

(4) Délai d'attente de 3 mois (hors accident) et de 9 mois en cas de maternité.

(5) Limité à 120 € par jour* (dans la limite de 60 jours par an et par bénéficiaire en psychiatrie).

(6) Limité à 40 € par jour* (dans la limite de 60 jours par an et par bénéficiaire en psychiatrie).

(7) Limité à 80 € par jour* (dans la limite de 60 jours par an et par bénéficiaire) - Pour les enfants hospitalisés de moins de 16 ans et les adultes hospitalisés de plus de 70 ans.

(8) Délai d'attente de 3 mois - limité à 800 € pour chaque acte* - Participation limitée à 3 actes par an et par bénéficiaire pour les prothèses dentaires et les implants (scanner, pilier, pose de l'implant).

(9) Montant sur la base de remboursement de référence d'une couronne dentaire remboursée par le R.O. Ce montant est proratisé en cas de base de remboursement différente retenue par le R.O.

(10) Prothèses provisoires et couronnes (unitaires ou piliers de bridges) sur dents vivantes - voir définitions au Règlement.

(11) Délai d'attente de 3 mois - limité à 300 € pour chaque acte* - Participation limitée à 3 actes par an et par bénéficiaire.

(12) Délai d'attente de 3 mois - limité à 700 € pour chaque acte* - Montant sur la base de remboursement de référence pour un semestre. Ce montant est proratisé en cas de base de remboursement différente retenue par le R.O.

(13) Délai d'attente de 3 mois (toutes formules) - voir Règlement.

(14) Le remboursement est limité à un équipement complet (1 monture + 2 verres) tous les deux ans par bénéficiaire.

(15) Les verres complexes font référence aux corrections de la nomenclature du R.O. - voir Règlement.

(16) Limité à 350 € pour chaque acte*.

* total des remboursements Frais de santé, "Complémentaires" et "Surcomplémentaires".

MODULES BIEN-ÊTRE

LES PRESTATIONS DE CONFORT



| | MODULE "BIEN-ÊTRE A" | MODULE "BIEN-ÊTRE B" |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Plafond global du Module par an et par bénéficiaire | 150 € | 250 € |
| Médecine additionnelle non remboursée par le R.O. ⁽¹⁷⁾ ⁽¹⁸⁾ > Consultation d'un ostéopathe, chiropracteur ou psychologue > Auxiliaires médicaux : pédicure-podologue, psychomotricien et diététicien > Spécialités médicales : acupuncture, tabacologie - voir Règlement | 100 € | 150 € |
| Pharmacie et prévention ⁽¹⁸⁾ par an et par bénéficiaire > Pharmacie remboursée par le R.O. sur la base de 15 % > Pharmacie prescrite non remboursée par le R.O. et automédication achetée en pharmacie > Vaccins non remboursés par le R.O. > Contraception ⁽¹⁹⁾ | 50 € | 100 € |
| Location d'une télévision ⁽²⁰⁾ en cas de séjour hospitalier | 100 € | 150 € |
| Cure thermale en France, prise en charge par le R.O. ⁽²¹⁾ par an et par bénéficiaire | 100 € | 150 € |

Les montants s'entendent hors remboursements effectués par le R.O. et la Complémentaire santé. Ils sont versés dans la limite des frais engagés. Ces modules complètent les formules et ne se souscrivent pas seuls.

ABRÉVIATIONS :

BR = Base de Remboursement de la Sécurité sociale/ R.O. = Régime Obligatoire/ DE = Dépense Engagée.

(17) Dans la limite de 5 séances par an et par bénéficiaire et un maximum de 50 € par séance*.

(18) Remboursement sur présentation d'une facture originale établie par le praticien (ou de l'original du décompte de remboursement de votre première complémentaire santé) - voir Règlement.

(19) Achats effectués en pharmacie et faisant partie de la liste mentionnée au Règlement.

(20) À raison de 5 € par jour. Remboursement sur présentation d'une facture originale établie par l'établissement hospitalier - voir Règlement.

(21) Cure de 18 jours - Prise en charge globale comprenant : honoraires, traitement thermal, hébergement et transport.

*Total des remboursements Frais de santé, "Complémentaires" et "Surcomplémentaires".

NOS APPLICATIONS POUR SMARTPHONES

Pour vous accompagner toujours plus loin dans le domaine de la santé, Malakoff Médéric vous propose des applications gratuites pour mobiles iPhone et Android.



Mon espace client (disponible sur iPhone et Android)

Restez connecté à toutes les informations sur vos contrats grâce à notre application "Mon espace client" : estimation de vos remboursements, décomptes, accès à vos garanties, consultation des paiements retraite, etc.



Mes traitements (disponible sur iPhone)

Planifiez la prise quotidienne des médicaments pour toute la famille et organisez vos rendez-vous médicaux.



SOS urgences (disponible sur iPhone et Android)

Enregistrez tous vos numéros à contacter en cas d'urgence et retrouvez les urgences hospitalières les plus proches où que vous soyez.



Mes tests santé (disponible sur iPhone)

Répondez à nos questionnaires thématiques pour découvrir votre profil santé et adopter les bons réflexes.

VOTRE ESPACE CLIENT



Parce que nous souhaitons donner à nos assurés une vision claire de leur protection sociale, nous avons créé un Espace client personnalisé accessible depuis notre site malakoffmederic.com ainsi que sur iPhone, iPad et Android.

Chaque assuré dispose ainsi d'un compte confidentiel regroupant l'ensemble des informations concernant ses contrats (complémentaire et surcomplémentaire).

Besoin d'un conseil ou d'une information ?

Un clic suffit pour contacter un conseiller par téléphone ou par e-mail.

Un compte personnalisé pour retrouver toutes les informations sur ses contrats et modifier aisément ses coordonnées.

Votre dernier remboursement.

L'analyse de vos dépenses sur les 12 derniers mois.

Accédez à des services personnalisés selon votre contrat.

Trouvez et géolocalisez un centre de santé, un opticien ou un chirurgien-dentiste de nos réseaux Kalivia.

A screenshot of the Malakoff Médéric client space interface. The page is titled "BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE CLIENT JEANNE DUPONT". It features a navigation bar with "MA COMPTE", "MES SERVICES", "LES SERVICES", and "AIDE & CONTACTS". The main content area is divided into several sections: "SANTÉ" (with sub-sections "VOTRE PROTECTION SOCIALE", "ANALYSE DE VOS DÉPENSES", and "MES CARTES DE TRAVAIL PERDUES"), "LA DÉPENSE À VOS DÉPENSES", "Mes services" (with sub-sections "Mettre à jour vos coordonnées", "Accéder à vos services", "Analyse de vos dépenses", and "Services de votre contrat"), and "Ma retraite". The interface includes various charts, buttons, and links for managing the user's account and services.

BESOIN D'AIDE ?

Pour nous contacter, c'est vous qui choisissez !

- Par téléphone
- Dans nos boutiques
- Sur notre site Internet malakoffmederic.com



Vous êtes sourd ou malentendant ?

Sur malakoffmederic.com (rubrique « contactez-nous »), vous pouvez joindre nos conseillers clientèle spécialisés, soit par chat, soit par e-mail, ou bien échanger avec eux en langue des signes française via webcam. Service accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

Vous avez une question ?

Utilisez notre moteur de recherche pour trouver la réponse.

Vous avez égaré votre carte de tiers payant ?

Téléchargez une attestation de droits.

Réalisez toutes vos démarches en ligne :

- transmettre un devis,
- en savoir plus sur un remboursement en attente,
- signaler un changement de situation familiale...

Vous faites face à une situation difficile ?

Trouvez tous nos services pour vous aider.



SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ, EXIGENCE SONT TROIS VALEURS PHARES PORTÉES PAR MALAKOFF MÉDÉRIC

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Médéric exerce deux métiers : l'assurance de personnes et la gestion de la retraite complémentaire pour le compte de l'Agirc-Arrco.

La **solidarité** du groupe s'exprime par la mutualisation des risques et par son engagement financier et humain dans le développement d'actions sociales et sociétales.

Responsable, Malakoff Médéric met sa performance et sa capacité à innover au service de ses clients et, plus largement, de l'intérêt général.

Enfin, l'**exigence** tient dans la volonté quotidienne des collaborateurs du Groupe de fournir aux clients une qualité maximale.

CHIFFRES CLÉS*

5 700 collaborateurs

ASSURANCE DE PERSONNES

- 199 000 entreprises clientes
soit 4,7 millions de salariés assurés
- 1,8 million de particuliers assurés

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- 198 000 entreprises clientes
- 3 millions de salariés cotisants
- 2,8 millions de retraités allocataires

ACTIONS SOCIALES

- 84 400 personnes accompagnées
- 67,4 millions d'euros de ressources dédiées au titre de la retraite Agirc-Arrco
- 11,1 millions d'euros au titre de l'assurance dont 2 millions d'euros sont affectés à la Fondation Malakoff Médéric Handicap

* au 31 décembre 2014



MALAKOFF MÉDÉRIC SERVICES : Une société de courtage d'assurances du groupe Malakoff Médéric - 3 esplanade de la Gare, 49911 Angers cedex 9 - SAS au capital de 3 095 120 € - 487 445 108 RCS Angers - N° ORIAS : 07 025 694 - www.oriass.fr - **MALAKOFF MÉDÉRIC MUTUELLE** : Une mutuelle du groupe Malakoff Médéric soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 21 rue Laffitte, 75009 Paris - N° Siren 784 718 256 Des organismes du groupe Malakoff Médéric - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris - malakoffmederic.com
EUROP ASSISTANCE : Entreprise régie par le Code des assurances - 1 promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers - SA au capital de 35 402 785 € - 451 366 405 RCS Nanterre.